

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1905-23

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 1905-23 modifiant le Règlement de zonage numéro 1470-11 et ses amendements, concernant la modification des usages autorisés dans les zones 36 V, 43 V et 44 V, modification relative aux usages secondaires selon le type d'habitation ainsi qu'aux conditions d'exercice d'un usage secondaire.

Ledit projet de règlement a pour objet de :

- Modifier les usages dans les zones 36 V, 43 V et 44 V ;
- Modifier les usages secondaires selon le type d'habitation ;
- Modifier les conditions d'exercice d'un usage secondaire.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 30 octobre 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement cité plus haut ;
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le jeudi 16 novembre 2023, à 16 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Dolbeau-Mistassini situé au 1100, boulevard Wallberg ;
3. Au cours de cette assemblée, l'urbaniste de la Ville expliquera le projet de règlement et entendra, avec le maire ou son suppléant, les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ledit projet de règlement ;
4. Le projet de règlement peut être consulté au Service de l'urbanisme à l'hôtel de ville, au 1100, boulevard Wallberg à Dolbeau-Mistassini, et ce, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ;
5. Tout commentaire ou interrogation sur ledit projet de règlement peuvent être transmis au Service de l'urbanisme ;
6. Les dispositions du projet de règlement sont susceptibles à une demande d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Donné à Dolbeau-Mistassini, le 7 novembre 2023.

M^e André Coté, greffier